

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melanie Bachand](#)

<https://www.cadre21.org/membres/00135246fe0ac86651f1edce>

Date d'obtention : 2021-03-19 15:44:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement il est important de rencontrer tout les élèves impliqué dans la situation. La première étape consiste à rassurer la personne qui dénonce. Évaluer la situation en posant des questions et en faisant remplir le protocole d'évaluation afin de connaître l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue. Vérifier les infos avec les autres élèves témoins et refaire le processus d'évaluation avec chacun. À ce moment-ci il faut déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou d'un acte impulsif. Si c'est un acte malveillant, il fait rencontrer l'instigateur, lui expliquer la procédure, confisquer son cell et le mettre dans le sac prévus à cette effet. Ensuite contacter la police. S'il s'agit d'un acte impulsif, après avoir rencontré tout les élèves impliqués et ramasser les cell qui peuvent contenir de la pornographie juvénile (fermé avec mot de passe inconnu de l'intervenant). Il faut ensuite contacter le service de police pour la suite et contacter les parents de la victime dans les plus bref délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il peut survenir plusieurs contexte, et qu'il est important de bien suivre les modalités à suivre afin que le protocole sois efficace et qu'il stop la propagation de la pornographie juvéniles. Je retiens que c'est plus présent que l'on pense dans notre société. Il faut prendre le rôle qui nous appartient, mais lorsque c'est un cas pour les policiers directement, il ne faut pas intervenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que chaque étape est délicate, mais la rencontre individuelle doit être faite de façon adéquate si l'on veut que la méthode sexto fonctionne. Chaque petit geste compte afin de maximiser l'efficacité et garder le plus possible l'intégrité de la victime.